

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil Municipal, tenue lundi le 10 août 2020 à 20 h 00 à la salle communautaire située au 118, Croissant des Trois-Lacs, Municipalité de Lantier.

Sont présents : Marie-Josée Leroux, conseillère; Carole B. Dussault, conseillère ; Francine Carignan, conseillère; Ronald Pilon conseiller ; formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Richard Forget.

Est également présent, le Directeur général et secrétaire-trésorier Benoit Charbonneau.

Sont absents : le conseiller Noël Lanthier et le conseiller Denis Godmer.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 20 h 00.

2020.08.166

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 10 AOÛT 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 10 août 2020
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2020
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 juillet 2020
4. Adoption de la liste sélective des déboursés
5. Mandat et liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes
6. Demande de PPCMOI 2020-047
7. Présentation d'une demande pour un certificat visant un usage conditionnel règlement 159-2014
8. Demande de PIIA 2020-049
9. Demande pour un PPCMOI 2020-050
10. Demande de dérogation mineure 2020-051
11. Demande de PIIA 2020-052
12. Demande de PIIA 2020-053
13. Demande de PIIA 2020-054
14. Demande de PIIA 2020-055
15. Contrat de gré à gré
16. Appel d'offres sur invitation pour le pavage en enrobé bitumineux sur la Montée de la Baie.
17. Autorisation donné pour l'installation d'un tour de communication pour un accès Internet haute vitesse
18. Appel à la population pour la composition du comité de consultation en environnement
19. Appel à la population pour la composition du comité de consultation en urbanisme
20. Programme municipal d'aide financière complémentaire au *programme supplément au loyer* et de la contribution financière du milieu
21. Autorisation de signature d'une entente relative à la gestion opérationnelle du

règlement 353-2020 de la MRC des Laurentides relatif à la disposition des matières résiduelles

22. Autorisation de signature d'une entente intermunicipale relative à la délégation de compétence en matière de centrale d'appels 9-1-1

Période de questions de la séance du 13 juillet 2020

Période de questions de la séance extraordinaire du 27 juillet 2020

Période de questions en différé

23. Levée de la séance ordinaire du conseil

2020.08.167

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2020;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Francine Carignan

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2020.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2020.08.168

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 JUILLET 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 juillet 2020;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 juillet 2020.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2020.08.169

4. ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution 2020.01.004 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation directeur général et secrétaire-trésorier;

NOM DU FOURNISSEUR	# CHÈQUE	MONTANT
GILLES DUBÉ	228	500.00 \$
ARIANE LEBRUN - CREARI	229	480.00 \$
POSTES CANADA	230	173.60 \$
RÉGIE INCENDIE DES MONTS	231	36 143.58 \$
GILLES DUBÉ	232	500.00 \$
CHÈQUE ANNULÉ	233	- \$
YVON MARINIER INC.	234	156.14 \$
RENÉ RIENDEAU (1986) INC./LONGUS RIVE-SUD	235	396.24 \$
DIR. RESS. FINANCIÈRES & MATÉRIELLES	236	79.33 \$
LA CAPITALE EN FÊTE	237	2 843.33 \$
SABLIÈRE 329 INC.	238	8 722.65 \$
LES ENTREPRISES S.LAURIN	239	202.36 \$
	240	275.00 \$
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LAURENTIDES	241	17.00 \$
SERRURIER MICHEL ENR.	242	1 103.17 \$

ZONE CRÉATIVE	243	1 207.24 \$
MEUBLE DE PATIO RICHARD CHAMPAGNE	244	1 299.22 \$
GILLES DUBÉ	245	500.00 \$
GEOTAB INC.	246	45.99 \$
MINISTRE DES FINANCES	247	88.59 \$
INNOV PROMOTIONS	248	38.58 \$
TOILETTES QUÉBEC	249	850.82 \$
B.L.V. ÉLECTRIQUE INC.	250	496.12 \$
POSTES CANADA	251	87.61 \$
	252	75.00 \$
GARAGE MICHEL DAGENAIS(9276-4703 QC INC.)	253	1 200.34 \$
GILLES DUBÉ	254	500.00 \$
MARCEL GUINDON	255	7 260.62 \$
GODARD BÉLISLE ST-JEAN & ASS.	256	921.82 \$
FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	257	573.10 \$
POSTES CANADA	258	24.88 \$
SERVICES PSANSREGRET	259	1 393.75 \$
SERVICES DE CARTES DESJARDINS	260	506.65 \$
L'APOSTROPHE PLUS	261	280.41 \$
DÉVELOTECH INC.	262	3 765.42 \$
KO MÉDIA II INC.	263	22.98 \$
12027321 CANADA INC. DBA DISTR. JACK PACK	264	517.39 \$
ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS JAMBETTE INC.	265	2 382.21 \$
JLD-LAGUE	266	32.02 \$
JUTEAU RUEL INC.	267	223.82 \$
ÉQUIPEMENTS MÉDI-SÉCUR INC.	268	164.41 \$
NORDAK MARINE	269	4 030.79 \$
NORTRAX - BRANDT TRACTOR LTD.	270	5 336.84 \$
PÉTROLE PAGÉ	271	3 320.41 \$
PREMIERS SOINS	272	3 177.69 \$
REMORQUES DES MONTS	273	19.47 \$
TOILETTES QUÉBEC	274	160.97 \$
ANNULÉ	275	- \$
BMR	276	3 825.44 \$
LORTIE ET MARTIN LTÉE	277	401.72 \$
PIÈCES D'AUTO STE-AGATHE	278	378.99 \$
9172-6976 QUÉBEC INC.	279	764.94 \$
Total		97 468.65 \$

PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES MENSUELS BANQUE ROYALE DU CANADA

Salaires municipaux incluant remb. de dépenses	41 928.77 \$
Services de téléphonie	414.77 \$
Remises salariales fédérales	5 056.72 \$
DAS provincial	12 812.14 \$
RREMQ	6 163.51 \$
Harnois Énergies - Petro-T	249.53 \$
Hydro-Québec	2 564.64 \$
Annie Gareau	350.00 \$
Protectron	110.42 \$
BMO Groupe Financier	775.42 \$
RBC	213.99 \$
Crédit-Bail (Silverado 2017-2021)	1 335.78 \$
Total des prélèvements	71 901.69 \$

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Francine Carignan

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur

paiement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2020.08.170

5. MANDAT ET LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ POUR TAXES

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU de donner le mandat à Godard Bélisle St-Jean et associés pour entreprendre les procédures de recouvrement dans les dossiers suivants:

Article 1022 du Code Municipal

Matricule	Mandat
4609-16-5588	2018-2019-2020
4411-96-4229	2017-2018-2019
4510-12-5658	2017-2018-2019
4610-46-0945	2018-2019-2020

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2020.08.171

6. DEMANDE DE PPCMOI 2020-047

Premier projet de résolution, adopté en vertu du règlement numéro 184-2017 – PPCMOI – projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – concernant 6 028 522 du cadastre du Québec - usage « Utilité publique» dans la zone 7V.

Demande de permis no. 2020-130 faite par Monsieur Jean-Pierre Carignan

Monsieur Jean-Pierre Carignan
chemin de la Source
Lantier, J0T 1V0
4912-27-5828-0-000-0000
Lot: 6 028 522 du cadastre du Québec
Zone: 7V

Évaluation

4.1 Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

Grand-total pour Projets particuliers	100.0%
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	100.0%

CONSIDÉRANT QU'a été déposée une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui consiste à autoriser la construction d'une tour de télécommunication de 29,5 mètres de hauteur (classe d'usage Utilité publique) sur le lot 6 028 522 du cadastre du Québec situé en zone 7V;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2.3.3 du Règlement 159-2014 sur les usages conditionnels n'autorise l'implantation de tour de télécommunication de plus de 20 mètres de hauteur qu'en zone 14M et 15H;

CONSIDÉRANT QUE la classe d'usage « Utilité publique » n'est pas autorisée en zone 7V en vertu de l'annexe B « Grille des normes de zonage » du Règlement 154-2014;

CONSIDÉRANT QUE le groupe d'usage « Utilités publiques et infrastructures » est compatible, sous conditions (note 34), avec l'affectation « Résidentielle et de récréation » en vertu du tableau 3-B « Grille de compatibilité des usages par type d'affectation » du schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides ;

CONSIDÉRANT QUE « Les nouvelles antennes de télécommunication ne sont autorisée que si elles sont installées à même une structure existante » et que « l'implantation d'une nouvelle tour est soumise au respect de certaines conditions », en vertu de la note 34 du tableau 3-B « Grille de compatibilité des usages par type d'affectation » du schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides ;

CONSIDÉRANT l'ensemble des critères d'analyse prévus à l'article 2.3.3.1 du Règlement 159-2014 sur les usages conditionnels ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du contenu de la demande dont le document est intitulé « Demande de PPCMOI, d'autorisation d'usage conditionnel et de construction », notamment en ce qui a trait aux faits que :

- L'installation d'une antenne de 29,5m mètres a pour objectif d'assurer une connexion avec la fibre optique de Bell afin de donner un accès internet haute vitesse aux citoyens du secteur par l'entremise de la société Groupe Accès Communication ;
- L'accès à un service internet haute vitesse est considérés par plusieurs comme étant un service essentiel ;
- Le seul service internet actuellement disponible (Filau Laurentides) est plus coûteux et moins performant que la solution proposée ;
- La hauteur moyenne des arbres dans ce secteur est de 25 mètres ;
- La tour serait située à plus de 100m de tout bâtiment ou usage incompatible ;
- La tour serait située à plus de 248 mètres de la rue ;
- La tour serait située à plus de 100 mètre du boulevard Rolland-Cloutier (corridor touristique) ;
- La tour ne serait pas visible d'un lac ;
- Les huit (8) photos prises par le demandeur démontrent que la forte présence d'arbres limite les percées visuelle en générale dans ce secteur ;

CONSIDÉRANT la présentation verbale du demandeur lors de la séance du comité consultatif d'urbanisme, notamment en ce qui a trait aux faits que :

- Le demandeur a déjà identifié au moins 30 résidences qui pourraient bénéficier des services associés à cette tour ;
- La tour projetée peut communiquer avec une tour de télécommunications situées dans le secteur du lac Ludger et du lac Brûlé (ce qui pourrait permettre d'accroître le nombre potentiel d'utilisateurs) ;
- Le demandeur confirme que le chemin d'accès correspond à un sentier de 4 roues et qu'un plan plus détaillé sera soumis au service de l'urbanisme ;

Le comité est d'avis qu'une description plus détaillée de l'aménagement du chemin vers cette tour devrait être plus détaillée avant toute émission de permis ;

CONSIDÉRANT la grille d'analyse applicable aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) ;

CONSIDÉRANT le critère no. 5 de cette même grille : « Les avantages des propositions d'éclairage extérieur, en privilégiant un éclairage naturel et sobre, et des propositions d'affichage, en privilégiant un affichage sobre, discret et à l'échelle du piéton » ;

Le comité est d'avis que le demandeur devrait fournir tout détail associé à l'éclairage de cette tour ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est également assujettie au Règlement 159-2014 sur les usages conditionnels ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU d'adopter le premier projet de résolution numéro 2020.08.171 adopté en vertu du règlement numéro 184-2017 – PPCMOI – projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – concernant 6 028 522 du cadastre du Québec - usage « Utilité publique» dans la zone 7V.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2020.08.172

7. PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE POUR UN CERTIFICAT VISANT UN USAGE CONDITIONNEL RÈGLEMENT 159-2014

Demande d'autorisation d'usage conditionnel 2020-048

Demande de permis no. 2020-132 faite par Monsieur Jean-Pierre Carignan

Monsieur Jean-Pierre Carignan
chemin de la Source
Lantier, J0T 1V0
4912-27-5828-0-000-0000
Lot: 6 028 522 du cadastre du Québec
Zone: 7V

Évaluation

2.3. Critères d'évaluation d'une demande de
3.1 construction d'une tour de télécommunication
assujettie à une demande d'autorisation
d'usage conditionnel (article 2.3.3.1 du
Règlement 159-2014)

Grand-total pour la demande d'autorisation d'usage conditionnel	100.0%
Pourcentage acceptable	100%
Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que la présente demande pour un certificat visant un usage conditionnel 2020-048 soit et est acceptée avec recommandations selon la résolution 2020.08.54 du CCU et sera soumise à une consultation publique le 29 août 9h00.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2020.08.173

8. DEMANDE DE PIIA 2020-049

Demande de permis no. 2020-132 faite par Monsieur Jean-Pierre Carignan

Monsieur Jean-Pierre Carignan
chemin de la Source
Lantier, J0T 1V0
4912-27-5828-0-000-0000
Lot: 6 028 522 du cadastre du Québec
Zone: 7V

Évaluation

4.2 Construction ou reconstruction d'une éolienne
ou d'une tour de télécommunication

Grand-total pour Éolienne ou tour de télécommunication	4 sur 4
Pourcentage acceptable	60%
Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2020-049 soit et est acceptée avec recommandations selon la résolution 2020.08.55 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2020.08.174

9. DEMANDE POUR UN PPCMOI 2020-050

Premier projet de résolution, adopté en vertu du règlement numéro 184-2017 – PPCMOI – projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – concernant le bâtiment situé au 156, montée des Sommets sur le lot 6 030 408 du cadastre du Québec - usage « Résidence de tourisme » dans la zone 3V.

Demande de permis no. 2020-133 faite par Monsieur Johanan Sandoval

Monsieur Johanan Sandoval
Montée des Sommets
Lantier, J0T 1V0
4516-97-3241-0-000-0000
Lot: 6 030 408 du cadastre du Québec
Zone: 3V

Évaluation

4.1 Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

Grand-total pour Projets particuliers	70.0%
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	70.0%

CONSIDÉRANT QU'a été déposée une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui consiste à autoriser la pratique de la location à court terme (classe d'usage Résidence de tourisme) sur le lot 6 030 408 du cadastre du Québec situé en zone 3V;

CONSIDÉRANT QUE la classe d'usage « Résidence de tourisme » n'est pas autorisée en zone 3V en vertu de l'annexe B « Grille des normes de zonage » du Règlement 154-2014;

CONSIDÉRANT QUE le groupe d'usage « Commerce 2 – Routier et touristique » est compatible avec l'affectation « Résidentielle et de récréation » en vertu du tableau 3-B « Grille de compatibilité des usages par type d'affectation » du schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides ;

CONSIDÉRANT la « Demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) » produit Mme Chantal St-Amant, urbaniste ;

CONSIDÉRANT la présentation verbale du projet par le demandeur ;

CONSIDÉRANT le niveau d'organisation du demandeur, notamment du fait de son intention de d'opérer ce service sur AirBNB ;

CONSIDÉRANT le fait que le demandeur a entamé une demande auprès de la CITQ afin d'obtenir une demande d'autorisation en bonne et due forme selon Revenu Québec (notamment) ;

CONSIDÉRANT notamment les mesures de mitigations prévues afin de déterminer le niveau de bruit (capteur de décibels) et le taux d'humidité (indicateur du nombre d'individus présents dans le bâtiment) ;

Agrandissement d'un bâtiment principal dans la marge minimale latérale de 4 mètres (article 6.2.2 du Règlement de zonage 154-2014).

Dérogation demandée :

Demande de dérogation mineure de 0,32 mètres dans la marge minimale latérale droite, tel qu'illustré sur le plan d'implantation A8338 (minute : 6130) produit le 10 juillet 2020 par Adam-Masson Godon, A.-G.

Les citoyens qui désiraient se faire entendre sur cette demande de dérogation mineure **devaient transmettre leurs commentaires et observations PAR ÉCRIT :**

- **Option 1** : Par courrier : 118, croissant des Trois-Lacs, Lantier, J0T 1V0;
- **Option 2** : Par courriel : urbanisme@municipalite.lantier.qc.ca

Dans tous les cas, les commentaires et observations devaient être reçus à la municipalité au plus tard **le 10 août 2020**.

Aucun commentaire ou observation

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que la présente dérogation soit acceptée selon la résolution 2020.08.57 du CCU.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2020.08.176

11. DEMANDE DE PIIA 2020-052

Demande de permis no. 2020-135 faite par Madame Carmelle Pineault.

Madame Carmelle Pineault
A/s Monsieur Paul Périard
186, chemin des Bardanes
Lantier, J0T 1V0
4510-52-9448-0-000-0000
Lot: 6 029 153 du cadastre du Québec
Zone: 10V

Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	S.O.
	Apport des constructions	S.O.
	Volumétrie et forme du bâtiment	S.O.
	Matérialité et caractéristiques architecturales	10 sur 10
	Aménagement des terrains	2 sur 4
	Aires de stationnement et allées de circulation	S.O.
	Éclairage	S.O.
	Grand-total pour Bâtiment principal	12 sur 14
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	85.7%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2020-052 soit et est acceptée avec recommandation selon la résolution 2020.08.58 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2020.08.177

12. DEMANDE DE PIIA 2020-053

Demande de permis no. 2020-136 faite par Monsieur Richard Décary

Monsieur Richard Décary
101, chemin de la Rivière
Lantier, J0T 1V0
4613-69-4078 -0-000-0000
Lot: 6 030 353 du cadastre du Québec
Zone: 6V

Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	2 sur 4
	Apport des constructions	S.O.
	Volumétrie et forme du bâtiment	6 sur 6
	Matérialité et caractéristiques architecturales	22 sur 22
	Aménagement des terrains	10 sur 10
	Aires de stationnement et allées de circulation	10 sur 10
	Éclairage	S.O.
	Grand-total pour Bâtiment principal	50 sur 52
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	96.2%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2020-053 soit et est acceptée avec recommandation selon la résolution 2020.08.59 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2020.08.178

13. DEMANDE DE PIIA 2020-054

Demande de permis no. 2020-137 faite par Madame Caroline Martin et Monsieur Benjamin St-Louis.

Madame Caroline Martin
Monsieur Benjamin St-Louis
112, chemin de la Rivière
Lantier, J0T 1V0
4613-69-4078-0-000-0000
Lot: 6 030 365 du cadastre du Québec
Zone: 6V

Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	2 sur 4
	Apport des constructions	S.O.
	Volumétrie et forme du bâtiment	10 sur 10
	Matérialité et caractéristiques architecturales	22 sur 22
	Aménagement des terrains	10 sur 10

Aires de stationnement et allées de circulation	10 sur 10
Éclairage	S.O.

Grand-total pour Bâtiment principal	54 sur 56
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	96.4%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2020-054 soit et est acceptée avec recommandation selon la résolution 2020.08.60 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2020.08.179

14. DEMANDE DE PIIA 2020-055

Demande de permis no. 2020-138 faite par Monsieur Clément Bélisle.

Monsieur Clément Bélisle
209, chemin des Cassandres
Lantier, J0T 1V0
4411-96-6784-0-000-0000
Lot: 6 029 706 du cadastre du Québec
Zone: 11V

Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	S.O.
	Apport des constructions	S.O.
	Volumétrie et forme du bâtiment	S.O.
	Matérialité et caractéristiques architecturales	6 sur 6
	Aménagement des terrains	S.O.
	Aires de stationnement et allées de circulation	S.O.
	Éclairage	S.O.
	Grand-total pour Bâtiment principal	6 sur 6
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	100,0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2020-055 soit et est acceptée selon la résolution 2020.08.61 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2020.08.180

15. CONTRAT DE GRÉ À GRÉ

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Francine Carignan

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de Revêtement Sud-Ouest INC pour le resurfaçage du terrain de tennis simple qui sera réaménagé en trois terrains de pickleball incluant le lignage, selon l'offre du 30 juillet 2020, au montant de 11 200\$ plus les taxes.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2020.08.181

16. APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LE PAVAGE EN ENROBÉ BITUMINEUX SUR LA MONTÉE DE LA BAIE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU de procéder à des appels d'offres sur invitation pour la mise en forme et la pose d'enrobé bitumineux sur la Montée de la Baie [300 m.lin. ±];

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2020.08.182

17. AUTORISATION DONNÉ POUR L'INSTALLATION D'UN TOUR DE COMMUNICATION POUR UN ACCÈS INTERNET HAUTE VITESSE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU d'autoriser Monsieur Jean-Pierre Carignan d'installer un tour de communication de 29.6 mètres sur le lot 6 028 522 pour permettre d'effectuer des tests de performance permettant d'offrir une connexion Internet haute vitesse aux résidents du secteur du chemin de la Source;

QUE si les tests de performance ne sont pas concluant tel que stipulé dans la lettre du 29 juillet 2020 (en annexe), l'installation sera démantelée.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2020.08.183

18. APPEL À LA POPULATION POUR LA COMPOSITION DU COMITÉ DE CONSULTATION EN ENVIRONNEMENT

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Francine Carignan

ET RÉSOLU de faire appel à la population pour former le comité consultatif en environnement pour un mandat de deux ans et que la priorité est accordée aux membres déjà présents.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2020.08.184

19. APPEL À LA POPULATION POUR LA COMPOSITION DU COMITÉ DE CONSULTATION EN URBANISME

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU de faire appel à la population pour former le comité de consultation en urbanisme pour un mandat de deux ans et que la priorité est accordée aux membres déjà présents.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2020.08.185

20. PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME SUPPLÉMENT AU LOYER ET DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU MILIEU

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU

QUE la municipalité participera au Programme de *Supplément au Loyer* pour le projet de construction MORPHO BLEU à Lantier en acceptant de s'engager dans une proportion de 10 % pour l'ensemble des unités de logement du projet.

QUE la participation du milieu prendra effet pour une période de deux ans suivant l'émission du permis et de la fourniture des bacs pour la collecte des matières résiduelles (Ordures, recyclage et organiques).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2020.08.186

21. AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE RELATIVE À LA GESTION OPÉRATIONNELLE DU RÈGLEMENT 353-2020 DE LA MRC DES LAURENTIDES RELATIF À LA DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QU'aux termes de son Règlement 205-2005, la MRC des Laurentides a déclaré sa compétence relativement à certaines parties du domaine de la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de son Règlement 2019-2007, la MRC des Laurentides déclarait sa compétence à l'égard de toutes les villes et municipalités locales de son territoire pour l'ensemble du domaine de la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE depuis, l'ensemble des villes et municipalités locales faisant partie du territoire de la MRC des Laurentides ont part de leur intention d'assumer par elles-mêmes les opérations de cueillette et de transport des matières résiduelles sur leur territoire respectif;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a modifié sa déclaration de compétence afin de limiter sa portée et d'exclure ainsi la cueillette et le transport des matières résiduelles pour l'ensemble des villes et municipalités dont le territoire est compris dans le sien, par l'adoption du Règlement 333-2018, conservant toutefois sa compétence en matière de disposition des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté, lors de sa séance tenue en date du 19 mars 2020, le Règlement 353-2020 relatif à la disposition des matières résiduelles sur le territoire de la MRC des Laurentides et que celui-ci est entré en vigueur conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT QU'il est important de signer des ententes intermunicipales avec les villes et municipalités du territoire afin de faire appliquer les dispositions d'ordre administratif et opérationnel du règlement précité par un employé désigné à cette fin;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU

QUE M. Richard Forget, Maire et le M. Benoit Charbonneau, Directeur général et secrétaire trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Lantier, l'entente relative à la gestion opérationnelle du règlement 353-2020 de la MRC des Laurentides relatif à la disposition des matières résiduelles.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2020.08.187

22. AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE CENTRALE D'APPELS 9-1-1

CONSIDÉRANT QUE l'article 569 du *Code municipal du Québec* prévoit que toute municipalité locale peut conclure une entente avec toute autre municipalité, quelle que soit la loi qui la régit, relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence;

CONSIDÉRANT QUE l'article 468 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit des mesures similaires;

CONSIDÉRANT QU'aux termes d'une résolution, la municipalité de Lantier a délégué à la MRC des Laurentides sa compétence quant à la conclusion d'une entente avec un fournisseur qualifié, relativement à la fourniture de services de réception et de répartition des appels d'urgence 9-1-1;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer une entente intermunicipale avec la MRC des Laurentides afin de confirmer la délégation de compétence et définir les rôles et responsabilités de chacun;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Francine Carignan

ET RÉSOLU

QUE M. Richard Forget, Maire et le M. Benoit Charbonneau, Directeur général et secrétaire trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Lantier l'entente intermunicipale à intervenir avec la MRC des

Laurentides relative à la délégation de compétence en matière de centrale d'appels 9-1-1.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA SÉANCE DU 13 JUILLET 2020

Aucune question

PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 JUILLET 2020

Aucune question

PÉRIODE DE QUESTIONS EN DIFFÉRÉ

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions

La présente séance est enregistrée et sera diffusée sur le site Internet dès que possible. Suite à la diffusion de la présente séance, le public sera invité à transmettre leurs questions par courriel ou par téléphone et la Municipalité s'engage à répondre aux questions à la prochaine séance.

Par courriel : info@municipalite.lantier.qc.ca

Par téléphone : 819.326.2674 poste 3400

2020.08.188

23. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que la présente session ordinaire du conseil soit levée à 20 h 37

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

Benoit Charbonneau
Directeur général.

Richard Forget
Maire.

Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.